



## Vente d'une maison familiale

Par **donzi**, le **08/10/2014** à **22:35**

Bonjour,

Ma belle-mère, veuve a vendu sa maison. Elle a trois enfants, (tous dans la cinquantaine). Mon beau-frère a expliqué à mon épouse malade et handicapée (sep) qu'elle ne toucherait pas sa part de la maison mais une somme mensuelle versée par sa mère. Ceci afin de nous aider pour les dépenses liées à sa maladie et son handicap.

Cela est-il possible ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **09/10/2014** à **08:49**

Bonjour,

Vous dites "Ma belle-mère, veuve a vendu sa maison".

Si c'était la maison de votre belle-mère, votre épouse n'a pas de part à toucher !

Pour que votre épouse ait une part à toucher, il eut fallu qu'elle soit aussi propriétaire de cette maison.